

Vivre à

Sarrebourg



TERRE
2024
DE JEUX

Ville de Sarrebourg

Bulletin d'informations de la ville de Sarrebourg

N°208 Février 2022



Ville de Sarrebourg

INFORMATION SUR LE RECOURS DEVANT LA JUSTICE

Dans le bulletin du mois de novembre, des recours formulés par Mme VIERLING et M. KUHN étaient rappelés (recours devant le Procureur de la République de Metz, devant le Tribunal Administratif de Strasbourg et devant le Conseil d'Etat).

En date du 4 janvier 2022, la ville est informée du résultat de l'audience du Tribunal Administratif de Strasbourg du 14 décembre 2021. Cette audience jugeait le recours intenté par M. KUHN demandant l'annulation d'un arrêté réglementant l'usage et la fermeture des terrasses de cafés et restaurants à l'été 2020.

M. KUHN contestait cet arrêté avec plusieurs motifs développés dans plusieurs mémoires enregistrés les 5 août 2020 et les 7 et 9 décembre 2021. Selon lui, il était entaché d'un vice de forme, entaché d'une erreur de droit, entaché d'un détournement de pouvoir...

Par décision du 4 janvier 2022, le Tribunal Administratif informe la ville de Sarrebourg que la requête de M. KUHN est rejetée.

Cette nouvelle procédure intentée par certains élus de l'Opposition se traduit une nouvelle fois par le rejet par la justice.

La municipalité privilégie l'action concrète loin des polémiques inutiles.

Elle a engagé un dialogue avec les propriétaires et gérants de bars et restaurants pour mettre en œuvre des actions en toute concertation. L'objectif étant de reconnaître la place des professionnels dans l'attractivité de Sarrebourg tout en respectant la quiétude des riverains.

Une charte a été élaborée et signée par la plupart des acteurs du centre-ville. Cela montre la qualité du dialogue existant entre les professionnels et la municipalité.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a tenu à apporter son soutien aux gérants et propriétaires de bars et restaurants en reconduisant en 2021 l'exonération des taxes d'occupation du domaine public pour tenir compte des fermetures administratives qui ont paralysé l'activité.

Edito

Pourquoi augmenter le prix de l'eau ?

La gestion du service de l'eau n'est pas déléguée, elle est sous la responsabilité de la ville. Notre ressource est assurée et sécurisée. L'eau distribuée au robinet provient de sources d'affleurement dans le massif vosgien au-dessus d'Abreschviller et d'un captage près de Sarrebourg dans la nappe phréatique.

Depuis plusieurs années, nous maintenons un prix de l'eau plutôt bon marché à 0,848 € HT le m³.

Evolution de la législation

Entre 2012 et 2017, sous les gouvernements socialistes, il a été décidé que les services d'assainissement et de l'eau ne seraient plus de la compétence des communes mais de l'intercommunalité. Comme député, je m'étais opposé à ces évolutions qui ont été néanmoins votées. Notre service d'assainissement a déjà été transféré à l'intercommunalité, avec une péréquation du prix pour faire en sorte que chacun paie le même tarif sur le territoire. Cela se traduit par une majoration du prix jusqu'en 2026.

Pour le service de l'eau qui devait être transféré en 2020, un moratoire permet de reporter ce transfert à l'horizon de 2026, soit à la fin du mandat actuel.

D'ici 2026, nous avons 2 attitudes

D'une part maintenir le prix actuel et transférer le service avec des travaux importants à réaliser après 2026. Après cette date, le prix de l'eau augmentera de toute façon en raison de la péréquation sur notre territoire, mais nous n'aurons plus la maîtrise des travaux.

Autre solution, faire évoluer le prix de l'eau pour réaliser un programme de travaux conséquent. De plus, si nous voulons bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau, le prix de l'eau doit être supérieur à 1,20 € HT le m³ dès 2023.

J'ai proposé au conseil municipal de faire le choix de la rénovation et de la modernisation de notre réseau et de nos équipements et de nous mettre en situation d'avoir des subventions.

Nous disposons d'une étude diagnostique qui prévoit les principaux travaux sur la ville :

- Renforcement du réseau et défense incendie pour 1 665 000 €
- Amélioration du rendement du réseau : 3 700 000 €
- Réhabilitation des ouvrages, notamment les réservoirs pour 3 265 000 €

Décomposition du prix de l'eau

Dans le prix de l'eau figure le prix de revient de l'eau et sa distribution pour 0,848 € HT en 2021. Il faut ajouter la TVA à 10 % et des redevances que nous reversons à l'Agence de l'Eau pour plus de 450 000 € en 2020.

Avec les redevances, la TVA et le prix HT de l'eau porté à 1,04 €, le prix de l'eau pour 2022 sera de 1,798 € TTC le m³ au lieu de 1,596 € en 2021.

Dès cette année, nous prévoyons un programme de travaux très important pour 500 000 € qui est détaillé dans la présentation du budget.

Il est intéressant de voir l'effet de cette augmentation sur l'année 2022. Le prix HT passera de 0,848 à 1,04 €. Pour un ménage de 2 personnes, la consommation d'eau est de 50 m³ par personne. Sur une consommation de 100 m³, l'augmentation que nous faisons pour 2022 s'élève à 20 € par an, soit 1,66 € par mois.

C'est bien sûr toujours une augmentation mais cela va nous permettre de rénover et de mettre à niveau notre réseau d'eau et ses équipements d'ici 2026 avec des subventions conséquentes.

Le débat a été abordé en commission des finances et le vote a été acquis lors du conseil municipal du 26 novembre. Il n'est jamais facile de proposer des augmentations. L'enjeu en vaut cependant la peine, réaliser d'ici à 2026 un programme d'investissement de l'ordre de 6 millions d'euros pour maintenir sur Sarrebourg un service très performant avec un prix du m³ qui demeurera dans des limites raisonnables.

Le Maire
Alain MARTY

LE BUDGET COMMUNAL 2022

Le budget communal a été adopté le 21 janvier 2022.

Il détermine les moyens financiers dont dispose notre commune pour l'année 2022.

Le budget primitif 2022 s'équilibre de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
	17 653 695 € (16 785 757 € en 2021) (21 976 490 € en 2020)	17 653 695 € (16 785 757 € en 2021) (21 976 490 € en 2020)
Fonctionnement 13 661 870 € 13 073 450 € en 2021 13 503 930 € en 2020	Toutes les dépenses nécessaires à l'action quotidienne. Electricité, paiement des salaires du personnel municipal...	Impôts et taxes foncières, habitation, dotations et subventions (DGF forfaitaire...), produits de gestion courante (entrées piscine, loyers perçus...).
Investissement 3 991 825 € 3 712 307 € en 2021 8 472 560 € en 2020	Toutes les dépenses de construction, de rénovation, de création de voirie... qui enrichissent le patrimoine de la commune.	Récupération de TVA, taxes d'aménagement, emprunts et subventions (du Département, de la Région, de l'Etat ...) sur les travaux réalisés.

Les grands axes du budget primitif 2022

Priorité est donnée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, y compris des dépenses de personnel. Par ailleurs, la Ville poursuivra son soutien à la vie associative qui a particulièrement souffert ces deux dernières années. Elle souhaite également maintenir ses taux de fiscalité et poursuivre les opérations en cours tout en maîtrisant l'encours de la dette.

- Les dotations et participations sont égales à 2 464 500 €. Les dotations de l'Etat ne seront connues qu'au printemps 2022.
- Les autres produits de gestion courante sont estimés à 581 100 €. Notamment les revenus des immeubles (location de bâtiments communaux, gîtes...).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 13 043 273 € (12 979 310 € en 2021).
- Charges à caractère général (énergie, chauffage, maintenance...) : 4 094 630 €.
- Charges de personnel : 7 580 616 €.
- Charges de gestion courante (contribution au CCAS, subventions de fonctionnement...) : 1 156 602 €.
- Soutien aux associations : 607 940 €.
- Charges financières (remboursements des intérêts de la dette) : 82 000 €.

Contributions directes	Taux votés pour 2021	Taux moyens communaux de 2020 au niveau national	Taux moyens communaux de 2020 au niveau départemental
Taxe foncière sur les propriétés bâties	26,09%	35,88%	30,94%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26,92%	49,79%	53,86%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 13 509 870 €.
- Les produits des services et du domaine, sont estimés à 819 000 €. Entrées à la piscine (300 000 €), redevances et inscriptions des services culturels (concerts, CRIS...), inscriptions aux activités périscolaires...
- Les recettes fiscales totales sont estimées à 9 538 150 €. Contributions directes, taxe sur l'électricité (123 000 €), taxe sur la publicité locale extérieure (145 000 €), droits de mutation (200 000 €)...
- L'attribution de compensation de la CCSMS est de 3 620 150€ pour 2022.



TAUX D'IMPOSITION, ESTIMATION DU PRODUIT ATTENDU POUR 2022

Libellés	Base notifiée en 2021	Taux appliqué par décision du CM	Variation de taux / N+1	Produits attendus
Taxe foncière propriétés bâties	20 344 712 €	26,09 %	0,00 %	5 307 938 €
Taxe foncière propriétés non-bâties	95 562 €	26,92 %	0,00 %	25 725 €
TOTAL	20 440 283 €			5 333 663 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

■ **Les opérations réelles nouvelles s'élèvent à 3 789 825 €.** Dont 735 000 € d'opérations financières et 3 054 825 € d'opérations d'équipement.

■ **La principale opération financière est le remboursement en capital de l'emprunt pour 425 000 €.**

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2022

1. PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Priorité est donnée à la poursuite et à l'achèvement des travaux en cours, notamment le **réaménagement du « secteur gare »** (place de la gare pour 500 000 €), **les finitions du Dojo** (avenants de 100 000 €), des travaux **rue de la forêt** (54 000 €) et poursuite des travaux de démolition **rue Lupin** (42 000 €).



2. TRAVAUX

L'aménagement du **nouveau commissariat de police** dans les locaux de l'ancienne mairie (une 1ère tranche de travaux pour 1 million d'€, la **passerelle du Bragsteg** (384 000 €), la réfection de la **toiture du gymnase Coubertin** (140 000 €)... Par ailleurs, sensible à la qualité du cadre de vie et de l'environnement, la municipalité poursuivra la réfection des voiries, l'entretien des bâtiments communaux ainsi que des espaces verts.



3. DETTE

Recours à l'emprunt pour la réalisation d'équipements structurants.

4. PROGRAMME CŒUR DE VILLE

Poursuite de l'aide aux commerces et à la rénovation des logements du centre-ville (222 000 €), étude pour le suivi des actions et pour l'aménagement de l'îlot du marché...

5. AMÉNAGEMENT DES ZAC

Depuis plusieurs années, la ville participe à l'aménagement des ZAC du quartier du Winkelhof, ainsi que du quartier Gérôme. Son concours financier est estimé pour 2022 à 300 000 €, comme en 2021.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

■ **Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 323 228 €.**

▶ le fonds de compensation de la TVA est estimé à 550 000 €.

▶ la taxe d'aménagement à 50 000 €.

▶ les subventions d'investissement sont égales à 749 809 € (DETR pour le commissariat et DSIL pour la passerelle notamment..).

Pour réaliser ce programme, la municipalité a inscrit un emprunt de 1 756 469 €.

Un budget maîtrisé et responsable au service des Sarrebourgeois.



BUDGET DE L'EAU

1. Les grands axes concernant le budget annexe de l'eau :

- ▶ La maîtrise des dépenses de fonctionnement, y compris des dépenses de personnel.
- ▶ L'augmentation du tarif de l'eau.
- ▶ La poursuite des opérations en cours et l'engagement d'un grand programme d'investissement : mises aux mornes des stations, remplacement de conduites d'eau potable ...

BUDGET DE L'EAU	DÉPENSES		RECETTES
Section d'exploitation	1 676 460 €	Section d'exploitation	1 676 460 €
dont charges à caractère général	484 770 €	dont vente d'eau aux abonnés	936 000 €
dont frais de personnel	129 190 €	dont location de compteurs	77 000 €
dont redevances agence Rhin-Meuse	567 000 €	dont redevances agence Rhin-Meuse	567 000 €
Section d'investissement	494 480 €	Section d'investissement	494 480 €
TOTAL	2 170 940 €		2 170 940 €

2. Les variations du tarif de l'eau entre 2020 et 2022

au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021		au 1er janvier 2022	
	tarif en €		tarif en €		tarif en €
Eau HT	0,848	Eau HT	0,848	Eau HT	1,04
Redev. Antipollution	0,35	Redev. Antipollution	0,35	Redev. Antipollution	0,35
Redev. Prélèvement	0,075	Redev. Prélèvement	0,075	Redev. Prélèvement	0,075
TVA 5,5%	0,07	TVA 5,5%	0,07	TVA 5,5%	0,08
Sous total (tva à 5,5%)	1,343	Sous total (tva à 5,5%)	1,343	Sous total (tva à 5,5%)	1,545
Redev. Modernisation	0,233	Redev. Modernisation	0,233	Redev. Modernisation	0,233
TVA 10%	0,02	TVA 10%	0,02	TVA 10%	0,02
Sous total (tva à 10%)	0,253	Sous total (tva à 10%)	0,253	Sous total (tva à 10%)	0,253
Tarif du m3 d'eau TTC	1,596	Tarif du m3 d'eau TTC	1,596	Tarif du m3 d'eau TTC	1,798
Redev. Assainissement HT	0,91	Redev. Assainissement HT	1,18	Redev. Assainissement HT	1,32
TVA 10%	0,09	TVA 10%	0,12	TVA 10%	0,13
Tarif du m3 d'ass. TTC	1,00	Tarif du m3 d'ass. TTC	1,30	Tarif du m3 d'ass. TTC	1,45
TOTAL EAU + ASS. TTC	2,596	TOTAL EAU + ASS. TTC	2,896	TOTAL EAU + ASS. TTC	3,248

3. Les investissements inscrits au budget primitif de l'eau

- ▶ Renouvellement du réseau d'eau potable rue des Cordeliers : 80 000 €
- ▶ Réhabilitation du réservoir du Reberg : 60 000 €
- ▶ Installation d'une vidéosurveillance : 50 000 €
- ▶ Protection des capots de ventilation : 50 000 €
- ▶ Matériel de détection de fuite : 25 000 €
- ▶ Compteurs d'eau : 120 000 €
- ▶ Nouveau véhicule de service : 17 000 €
- ▶ Nouveau logiciel de gestion : 2 500 €

4. Des inscriptions budgétaires sont à prévoir courant 2022, en fonction des résultats du compte administratif 2021.

Des travaux sur des conduites devront être effectués rue du Sacré cœur (170 000 €), rue du Coteau (250 000 €) et impasse St Martin (90 000 €).



DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION EN URBANISME DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2022

Dépôt des dossiers

Depuis le **1^{er} janvier 2022**, le dépôt des Demandes d'Autorisation en Urbanisme (DAU) **par voie dématérialisée**, sur le ban communal de Sarrebourg, est devenu la règle. En effet ces DAU (permis de construire, déclaration préalable en urbanisme, certificat d'urbanisme...) doivent désormais être déposées en ligne, sur le Guichet Unique de l'Urbanisme, accessible sur le site de la commune

www.sarrebourg.fr/vos-demarches-en-ligne/

A partir de cette date, les DAU déposées au format papier **sont devenues l'exception**. En cas de difficultés avec le guichet unique de l'urbanisme, il est recommandé au pétitionnaire de déposer son dossier sur une clé USB en mairie de Sarrebourg. De nouveaux formulaires CERFA sont à utiliser depuis le 1er janvier 2022.

ATTENTION : il est prévu que ce guichet unique de l'urbanisme évolue encore au courant du premier semestre 2022, notamment avec une nouvelle interface et une sécurisation renforcée du site.

Affichage des dossiers

Depuis le **1^{er} janvier 2022**, la liste des Demandes d'Autorisation en Urbanisme (DAU) déposées et avisées **n'est consultable que sur le site internet** de la commune

www.sarrebourg.fr/territoire/cadre-de-vie/urbanisme/aos/
Plus aucun affichage ne sera réalisé sur les panneaux de l'Hôtel de ville.

CENTRE DE LOISIRS (3-11 ANS)

■ Du 7 au 11 février et du 14 au 18 février 2022

A l'Espace Primevères, de 9h à 17h (accueil possible à partir de 7h30, et garde jusqu'à 18h15).

Inscription à la semaine (4 jours ou 5 jours) et au plus tard 4 jours avant le début de la semaine concernée.

Se munir du carnet de santé, de l'attestation d'assurance scolaire, du dernier avis d'imposition, du n° de sécurité sociale, du n° d'allocataire Caf ainsi que de toutes les aides (bons CAF...).

Tarifs : de 82 à 137,50 € selon quotient familial (chèque, CB, espèces et chèques vacances ANVC).

Renseignements : 03 87 03 29 34

LES SAMEDIS DES PETITS

Les samedis des petits : des activités en famille, avec des thématiques, pour les enfants de 3 à 6 ans.

C'est un samedi par mois au centre socioculturel de 10h à 11h30.

Prochain rendez-vous : 26 février 2022

Arts visuels, sur le thème de Carnaval, heure du conte avec une histoire autour d'Arlequin et fabrication d'un masque ou d'un mobile.

Tarif : 3€ la séance ou forfait de 4 séances à 12 €.

Inscriptions : mairie, bureau des affaires scolaires.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 10 ET 24 AVRIL 2022

■ Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022.



Tout citoyen peut vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Il peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public.

L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site du service public www.service-public.fr

DON DU SANG

■ Mercredi 9 février de 16h à 20h, au centre socioculturel. La transfusion sanguine reste indispensable pour sauver la vie de certains malades et blessés.

INFORMATION SUR LA FORMATION

■ Mercredi 16 février, de 9h30 à 12h, Maison de l'emploi. Pour les demandeurs d'emploi, salariés ou employeurs ; pour des conseils sur les modalités d'accès et de candidature aux formations.

Sur inscription au 03 87 07 05 20.

LES JOURNÉES D'INFORMATION SUR LA FORMATION SE POURSUIVENT à SARREBOURG EN 2022

Retrouvez l' Afpa à la Maison de l'Emploi

Mercredi 19 janvier de 9h30 à 12h

Mercredi 16 février de 9h30 à 12h

Mercredi 16 mars de 9h30 à 12h

Mercredi 20 avril de 9h30 à 12h

Informations générales toutes formations

Demandeurs d'emploi, salariés ou employeurs, venez rencontrer l'organisme et obtenir des conseils sur les modalités d'accès et de candidature aux formations

INSCRIPTION OBLIGATOIRE au 03.87.07.05.20

CENTRE AQUATIQUE :

Horaires de la période scolaire du 7 au 20 février 2022

Fermé pour vidange du 14 au 27 février 2022

■ Du 14 au 20 février : seul le bassin sportif sera ouvert.

■ Du 21 au 27 février 2022, fermeture complète.

Réouverture, lundi 28 février 2022.

Renseignements : 03 87 23 82 61

ou www.sarrebourg.fr

AGENDA SPORT

■ 5 février, de 9h à 18h, Cosec.

KICK BOXING – Championnat Grand Est

■ 19-20 février, de 9h à 15h, gymnase Malleray.

AVICULTURE - Exposition

■ 20 février, Coubertin.

HAND-BALL – Finales Grand Est



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

08/12 :

Zoé, fille de

Christophe WEISS et de Lindsay PERSTNER

10/12 :

Enzo, fils de

Mohamed BELKEBLA et de Priscillia ERBI

10/12 :

Joseph, fils de Brenda HUBERT

14/12 :

Klarissa, fille de

Gezim HILLI et de Kristina RRATHTORI

14/12 :

Adem, fils de

Nasr SOUAYEH et de Rabia KRAIEM

20/12 :

David, fils de

Pierrick FOSSEY et de Anastasia BUNEEVA

21/12 :

Ayden, fils de

Ernest DJOCKY et de Noemie RENAUT

05/01 :

Seynep-Mina, fille de

Gökhan KECIK et de Tugba UZUN

07/01 :

Lily, fille de

Guillaume KILHOFFER et de Océane COLVIS

MARIAGES :

11/12 :

Lotfi AJILI et Myriam BOHN

13/12 :

Matthieu ZALTSMAN et Julie BLAISE

DÉCÈS :

03/12 : Simone BERLET veuve HOCH

14/12 : Serge HOFFER

18/12 : Norbert LEBRUN

21/12 : Guy PFITZNER

23/12 : Jean KRIEGER

CinéSar

**PASS SANITAIRE obligatoire
pour accéder aux salles.**

Votre programmation sur www.cinesar-sarrebourg.fr

Le masque reste obligatoire pour les plus de 11 ans et les gestes barrières restent obligatoires pour tous !

Pensez à réserver vos places !

Le Département de la Moselle et la ville de Sarrebourg présentent :

MOSELLE Jeunesse

20
TERRE
DE JEUX
24

Du 7 au 11 Février 2022

Rendez-vous à 13h30 au Centre Socioculturel

Activités*

Badminton

Basket

Calligraphie Japonaise

Escrime

Krav Maga

Théâtre /expression

Peinture / dessin

Slam

Sortie « Patinoire »

Spectacle « L'Heure Où les mots vont boire »

11 à 17 ans
5€ la semaine
13h30 à 17h00



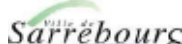
« Pass Sanitaire » obligatoire à partir de 12 ans (sauf évolution de la législation)

Informations inscriptions

06 81 99 60 45

Inscription avant le 04.02.22

Fiche d'inscription disponible sur : www.sarrebourg.fr



Ville de SARREBOURG - 11, Place Pierre MESSMER - 57 400 SARREBOURG I.P.N.S. Ne pas jeter sur la voie publique

L'expression des groupes est entièrement libre. La ville n'effectue aucun contrôle. Les textes publiés le sont sans aucune modification, sous la responsabilité de leurs auteurs.

J'AIME SARREBOURG

A l'occasion de cette nouvelle année, les élus municipaux de la liste «J'aime Sarrebourg» ainsi que leurs colistiers, vous présentent leurs meilleurs vœux.

Cette année ces mots prennent un sens qui peut bouleverser les uns les autres à la lumière de l'année écoulée et pourtant, oui, il est indispensable de regarder l'année qui vient avec courage et espérance.

Tout d'abord, il est fondamental de regarder le verre à moitié plein, plutôt que l'inverse, de préserver et de cultiver avec persévérance ce qui fait la vraie richesse de nos vies: l'amitié, l'amour, l'attention aux autres et la solidarité dans le partage.

Les mots malheureux qui tendent à cliver, séparer, ostraciser, bannir certains d'entre nous n'ont absolument pas lieu d'être en ces temps complexes : il faudrait presque mettre en place de véritables curseurs vertueux afin de rivaliser en bienveillance et en solidarité.

Notre expérience de distribution des «boîtes de Noël» confectionnées par les sarrebourgeois pour les nécessiteux confirme combien la lumière dans les yeux des enfants et de leurs parents est toujours bien là, et rayonne lorsque se crée et se développe un climat d'amitié, de bonté et de bienveillance, et nous en sommes tous enrichis mutuellement.

Cette année riche en débats démocratiques électoraux et nationaux nous mènera d'ici la fin de l'année dans un tout autre contexte social et économique, elle sera ce que nous déciderons d'en faire, en espérant que, face à l'indifférence et au désespoir, elle reste éclairée par la lumière de la joie et des petits bonheurs à notre portée que nous déciderons volontairement de partager.

Bonne année à tous, nous restons à votre écoute et à votre service.

Cordialement

Catherine VIERLING

*Vous pouvez nous retrouver sur notre page facebook : [JaimeSarrebourg](https://www.facebook.com/JaimeSarrebourg)
<https://www.facebook.com/JaimeSarrebourg2020>*

POUR SARREBOURG AGISSONS ENSEMBLE

Au moment où les contraintes sanitaires pèsent fortement sur le nombre de recettes propres de la ville, la décision de l'Etat d'augmenter pendant plusieurs années certaines taxes environnementales sur les taxes locales va engendrer pour les Sarrebourgeois une hausse des redevances et impôts locaux acquittés. Sans pour autant que la collectivité voit ses ressources augmenter en conséquence pour financer le fonctionnement de ses services ou ses travaux ! La fiscalité locale perd ainsi encore en lisibilité et en visibilité et avec cette recentralisation des moyens, les projets deviennent de plus en plus dépendants d'éventuelles subventions.

Les élus de notre groupe espérons d'accompagner de la manière la plus responsable et constructive cette période délicate, en pesant pour que les arbitrages budgétaires aillent vers des chantiers prioritaires pour améliorer la vie de nos concitoyens, notamment l'achèvement du nouveau commissariat, l'amélioration des réseaux et les services et équipements pour notre jeunesse et les familles.

L'annonce par l'Insee d'une population Sarrebourgeoise en hausse de plus de 1% en 2021 est une bonne nouvelle. Cette attractivité nécessite de réaliser des investissements conséquents pour développer les villes. Jusqu'à quand cela restera-t-il possible ?

Dans l'environnement incertain mais encourageant pour notre ville de 2022 les colistiers de la liste Pour Sarrebourg Agissons Ensemble présentent à tous les Sarrebourgeois leurs meilleurs vœux de bonheur et d'épanouissement.

Joséphine FAIVRE

DE LA COLÈRE A L'ESPOIR

2022 est l'année des comptes à rendre pour Alain Marty. Des sociétés d'économie mixte en faillite, des finances détériorées au point de ne pas pouvoir entretenir et remettre en état les bâtiments et la voirie, des appels d'offres infructueux... Il faut investir pour créer de l'activité économique et pour restaurer l'attractivité de notre ville, mise à mal par les 33 ans de gestion Marty qui ont fait fuir 10% de notre population. Mais Alain Marty est opposé à l'emprunt, la ville n'aurait-elle plus la capacité de s'endetter ?

Lire sur : fabienkuhn.fr/2022/01/20/un-parfum-de-scandale
Par sa gestion désastreuse, Alain Marty est contraint de renoncer au peu de projets promis, même la piste d'athlétisme ne sera pas rénovée. Les JO de 2024 attendront 2026, la bonne gestion aussi ! Notre champion olympique Augustin Bey devra s'entraîner ailleurs.

Alain Marty, vous devriez avoir honte !

Fabien KUHN

BUDGET 2022

La majorité municipale a voté le budget primitif pour 2022 présenté par le Maire lors du conseil municipal du 21 janvier. Le budget est l'acte le plus important de la vie municipale, il fixe clairement les marges de manœuvre de la municipalité. Durant l'année, le Maire ne pourra pas engager des dépenses si celles-ci ne sont pas prévues dans le budget.

1°) Débat d'Orientation Budgétaire

La préparation du budget commence par le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du conseil municipal du 26 novembre. A cette occasion, le Maire présente les principaux ratios financiers pour bien apprécier la situation de la collectivité. Les ratios comparent les données de notre ville à ceux des moyennes des villes de notre strate de population compris entre 10 000 et 20 000 habitants.

Nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, le niveau de 2020 est proche de celui de 2012. On constate l'effort fait pour maîtriser nos dépenses.

Nos recettes de fonctionnement sont inférieures à la moyenne nationale. Cela provient du fait que notre pression fiscale est modérée. Nos dépenses d'équipement sont dans les années antérieures supérieures à la moyenne nationale.

Enfin, le poids de la dette par habitant est plutôt réduit, 347 € par habitant à Sarrebourg en 2020 pour une moyenne nationale de 862 € par habitant.

Les dépenses de personnel correspondent à 61,89 % du budget de fonctionnement pour une moyenne nationale de 60,50 %. Cela provient des charges de centralité que nous assumons. Toutes les communes de notre strate, notamment celles proches de métropoles n'ont pas à assumer le financement de services comme la piscine, le musée ou bien encore le conservatoire.

2°) Les principes ayant guidé l'élaboration du budget

Le Maire a fixé plusieurs orientations pour l'élaboration du budget 2022 :

- Maintien d'une gestion rigoureuse pour contrôler au mieux les dépenses de fonctionnement
- Soutien maintenu à la vie associative, facteur de lien social et de qualité de la vie
- Pas d'augmentation de la fiscalité
- Recours raisonnable à l'emprunt
- Recherche de subventions d'équipement auprès de l'Etat, du Conseil Régional Grand Est, du Conseil Départemental de la Moselle et de divers partenaires pour maintenir nos capacités d'investissement

3°) Situation financière tendue

Comme cela était mentionné dans l'intervention du Maire pour les vœux sur le site internet de la ville, nous connaissons une situation financière tendue pour 2 raisons. D'une part, nous sommes confrontés à une augmentation des charges courantes (électricité, chauffage, augmentation du coût des services), et d'autre part, nous avons, après 2020, connu une nouvelle baisse des recettes des services qui ont été fermés durant plusieurs mois (piscine, musée, hameau de gîtes, cinéma...).

D'une façon générale, la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement dégageait un écart de l'ordre de 2 millions. En 2021, nous estimons ce résultat à 500 000 €. Cela réduit fortement notre autofinancement destiné à la réalisation du budget d'investissement. Pour cette raison, nous présentons un bud-

get avec une section d'investissement plus modeste que les autres années. Nous ferons selon nos moyens et non selon nos envies.

4°) Caractéristiques du budget 2022

Ce budget vous est présenté dans ce bulletin.

Il s'équilibre à 13 661 870 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Vous devez savoir que ce chiffre est proche de 2020, ce qui montre notre volonté de maintenir les dépenses de fonctionnement par une gestion rigoureuse.

Néanmoins, il y a des évolutions au niveau du fonctionnement des services en raison de l'augmentation des coûts : chauffage, électricité... Il y a aussi une augmentation de la subvention au CCAS. A noter que les dépenses liées au personnel demeurent stables.

Sur les recettes, notre collectivité, comme toutes les communes, a peu de marge de manœuvre. L'autonomie fiscale s'est érodée au cours des années. La fiscalité communale ne comprend plus que la taxe sur le foncier bâti sur laquelle la commune peut encore agir. Au fil des années, la commune a vu ses capacités fiscales amputées ou transférées. Les recettes dépendent de l'impôt et de dotations qui évoluent peu.

Le budget d'investissement est réduit du fait de la situation financière. Il sera sans doute abondé après le vote définitif du compte administratif. Il tient compte de nos capacités financières.

Parmi les travaux majeurs, figurent le commissariat de police, la rénovation de la Place de la Gare, la passerelle du Brasteg et la réfection de la toiture du gymnase de Coubertin.

Deux autres opérations sont poursuivies : le développement des zones d'aménagement concerté du Winkelhof et du quartier Gêrôme indispensables pour accueillir de nouveaux habitants comme l'accompagnement de l'OPAH-RU dans le cadre de l'opération action cœur de ville.

Nous sommes contraints de différer d'autres projets que nous ré-examinerons en fonction de nos capacités financières et surtout du niveau de subventions obtenues.

5°) Un programme ambitieux pour le service de l'eau

Ce point a fait l'objet de l'éditorial du Maire qui propose que notre collectivité s'engage pour plus de 6 millions d'euros de travaux afin de rénover et de mettre à niveau notre réseau d'eau et nos équipements d'ici à 2025, en bénéficiant quand cela est possible, des subventions de l'Agence de l'Eau. Pour 2022, le programme d'investissement s'élève à 500 000 €.

Dans un contexte financier tendu, la Majorité Municipale soutient le budget 2022 présenté par le Maire avec le maintien d'une gestion rigoureuse et un programme d'investissement qui privilégie la réalisation d'équipement comme le commissariat pour la sécurité et la quiétude des Sarrebourgeois. Nous nous efforçons d'être pragmatiques sans dégrader les ratios financiers de notre commune.

La Majorité Municipale vous présente tous ses meilleurs vœux pour cette année 2022, santé, réussite dans vos projets et bonheur au sein de vos familles. Elle reste à votre écoute pour servir Sarrebourg dans le contexte difficile de crise sanitaire qui demeure préoccupante.

Restez vigilants, respectez les gestes barrières, protégez-vous pour vous-même et vos proches.

SERVIR SARREBOURG
Majorité Municipale

Pass sanitaire obligatoire, il sera exigé à l'accueil de chaque manifestation.

PARCOURS CHAGALL

Chapelle & Musée du Pays de Sarrebourg

Pass sanitaire obligatoire dès 12 ans.

« Romains des villes, Romains des champs »

■ Exposition jusqu'au 9 janvier 2023.

Les découvertes récentes d'habitats de la période romaine réalisées lors de fouilles préventives. Elles illustrent l'aménagement du territoire, l'habitat, la vie quotidienne, les activités humaines, qu'elles soient domestiques ou artisanales...



Exposition « Yvette Cauquil-Prince, Marc Chagall en complicité ». Le travail d'Yvette Cauquil-Prince (1928-2005), peintre et maître d'œuvre en tapisserie et sa collaboration avec Marc Chagall.

■ Mercredi 9 février de 14h à 16h
L'Atelier du Musée (à partir de 8 ans)
A vos masques !
Tarif : 5 € la séance.

■ Dimanche 6 février, entrée gratuite.
Accès libre à la Chapelle des Cordeliers, et au Musée du Pays de Sarrebourg.

Jusqu'à fin mars, ouvert tous les jours de 14h à 18h.
Fermeture de la Chapelle à 17h. Fermé les mardis.

Tarif plein : 6€ - Tarif réduit : 4€.
Gratuit pour les moins de 18 ans.
Renseignements : 03 87 08 08 68
www.sarrebourg.fr/parcours-chagall

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE PIERRE MESSMER

■ Mercredi 9 février à 14h30
L'heure du conte de Joëlle
Pour les enfants de 4 à 8 ans*

■ Mercredi 23 février à 14h30
Les histoires de Blandine
Pour les enfants de 6 à 10 ans*

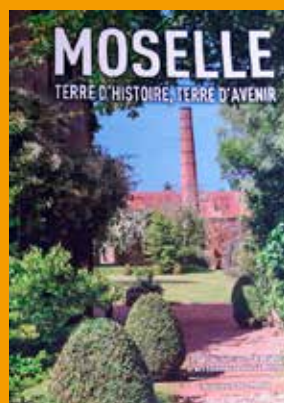
■ Vendredi 25 février à 20h
Café littéraire

■ Samedi 26 février à 14h30
Contes d'hiver
Par Béatrice Becquet. Pour toute la famille*

**Entrée libre dans la limite des places disponibles.*

Exposition « Moselle, Terre d'histoire, Terre d'avenir »
Les richesses patrimoniales et architecturales de la Moselle. Proposée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Moselle.

Renseignements : 03 87 03 28 52
www.sarrebourg.fr/bibliotheque



CONFÉRENCE

■ Lundi 14 février, à 19h30, au centre socioculturel.
« Les mines de fer en Lorraine » (SHAL).
Animée par Edouard KOKOSZKA.
Entrée libre.



CONCERT

■ Vendredi 4 février, 20h30 salles des fêtes.
Concert des professeurs du CRIS.
Tarifs : 12€, 10€ et 2€.
Renseignements : 03 87 03 05 07
Sec.cris@orange.fr

CARNAVAL DES ENFANTS

■ Mercredi 2 mars.
En raison de la situation sanitaire toujours préoccupante, la décision d'organiser ou non cet événement sera prise mi-février.